Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260420-2026_04_34-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Séance du 20 avril 2026**

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

# BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt avril deux mille vingt-six
A dix-huit heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 17 |

| Date de la convocation |
|---|
| 04/04/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 04/04/2026 |

| Numéro de la Délibération : |
|---|
| 2026-04-34 |

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Cynthia QUÉRO.

M. Blaise BLEUNVEN, Sébastien L'HERMITE, Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ, Sylvain BOSCHAT

Absent(e)s excusé(e)s : Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU, Anaïs BIDAULT a donné pouvoir à Isabelle JUGÉ, Germaine MURZEAU-COBETTO a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

## Devis meubles pour l'école

Mme Magalie MOY, maire déléguée de Saint-Gelven, en charge des affaires scolaires explique que dans le cadre des travaux de l'école, il est prévu d'installer de nouveaux meubles. Dans la salle de motricité, des meubles seraient installés afin d'y ranger le matériel de sport. Dans la garderie, de nouveaux meubles viendraient en remplacement des vieux et dans le nouveau passage, il est prévu de recréer des rangements puisque les anciens n'existent plus. Des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises (Mac concept bois, Falher, KB agencement et Ouest Bureau).
Elle propose de retenir la proposition de l'entreprise Falher ainsi que la variante proposée (pose de portes coulissantes sur un meuble existant) car leur projet correspond aux attentes et est réalisable dans les délais attendus. Le montant de l'offre s'élève à 15 793.11 € HT auquel il faut ajouter la variante d'un montant de 783.70 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents

- De retenir la proposition de l'entreprise Falher pour un montant de 15 793.11 € HT et la variante pour un montant de 783.70 € HT.
- Autorise le maire à signer le devis

| Le Maire | La secrétaire de séance |
|---|---|
| Raoul RIOU | Magalie MOY |
| MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * 22570 | |